

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-François Guy

<https://www.cadre21.org/membres/a11920eb9cc905e3aef0772b>

Date d'obtention : 2022-11-04 18:19:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode sexto vise à donner un cadre pour que chaque intervenants fonctionnent de la même façon afin de rendre la gestion de ce genre de situation simple et bien ordonnée. La méthode défini bien aussi jusqu'où l'intervenant école peut aller et où il ne doit pas s'aventurer lors de rencontres avec les élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va me permettre d'Avoir un procédurier claire afin de ne pas contaminer la gestion d'une situation délicate et m'assurer de ne pas oublier d'étape importante pour la bonne gestion de celle-ci.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention à ne pas être témoin des photos ou vidéos directement. Je ne m'occupe que de recueillir de l'information et de la saisie du téléphone cellulaire .